F FRC 5032 a

Case
FRC
15265

LETTRE

DE MONSIEUR LE COMTE

DE LAURAGAIS

A MONSIEUR NECKER.

Le 15 Février 1789.

M. Duclos du Freſnoy devoit vous apprendre, Monſieur, les murmures qu'excitent le mêlange de la licence accordée à la preſſe, & de l'inquiſition qu'on exerce ſur elle. Comme ce contraſte m'intéreſſe encore plus que ceux qu'il ſurprend, je me ſuis chargé d'avoir l'honneur de vous demander ſi les violences commiſes dans le Luxembourg, pour enlever la *Lettre amicale*, doivent apprendre au Public & aux Imprimeurs que la liberté de la preſſe conſiſte ſeulement dans celle d'admirer les opérations de finances qui mettent ſur la Place du papier-monnoie, & de bénir les Loix que vous donnez ſur la convocation des Etats-Généraux, par leſquelles, après avoir ſacrifié, en apparence, le droit fonda-

THE NEWBERRY
LIBRARY

mental de la propriété territoriale aux desirs des Villes d'obtenir un autre genre de représentation, il se trouve que l'effet de votre puissance, après avoir tout créé à sa fantaisie, est de soumettre tout à son despotisme. Il m'importe d'autant plus, Monsieur, d'être éclairé par vous sur les questions que j'ai l'honneur de vous adresser, que le Jésuite Cerutti vient de répondre à la *ridicule* lettre que je lui avois écrite sur le délicieux billet de son cœur céleſtin, par un libelle le plus aimable du monde. Si vous concevez, Monsieur, que le Jésuite, à qui sans doute vous avez permis de vous appeller *Caton*, peut se croire tout permis, vous comprendrez cependant que je dois m'expliquer sur le reproche qu'il me fait d'insister sur la forme de 1614; & cela, parce j'ai imprimé que, jusqu'au moment où la Nation se *donnera une autre forme constitutionnelle que celle de sa dernière assemblée, en* 1614, *toute autre constitution que le ministere lui donneroit, seroit illégale.* Je sais bien que la plupart des Ecrivains actuels, confondant l'état *de nature* avec l'état *de société*, parviennent ainsi fort aisément à exclure du Corps national toutes les classes des propriétaires qui ne sont pas comprises dans celles que ces Messieurs appellent maintenant le *Haut-tiers* & le *Bas-tiers*. Mais si vous voyez, Monsieur, qu'il y ait

quelques obſervations à leur oppoſer, j'eſpere que vous verrez auſſi qu'il a fallu prendre la liberté de vous faire entrevoir la queſtion ſous le point de vue de ſa généralité, afin de vous faire juger combien ſa diſcuſſion eſt intimement liée à l'éclairciſſement que la calomnie politique de M. Cerutti me rend indiſpenſable ; & c'eſt préciſément le ſeul article qui mérite, de ma part, le nom de juſtification, qui m'empêche d'imprimer ma réponſe aux honnêtes littéraires que m'adreſſe M. Cerutti. J'ai l'honneur, &c. &c.

P. S. Vous concevez, Monſieur, que la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, portant ſur un objet très-vif de l'intérêt public, n'eſt pas plus de nature à demeurer ſecrete, que la réponſe à cette lettre.